

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **13 (1921)**

Heft 6

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Étranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:

	Pages		Pages
1. Un congrès syndical?	49	5. Un sabotage patronal préjudiciable à notre industrie nationale	53
2. A la Commission syndicale suisse	51	6. Politique sociale	54
3. Combien un ouvrier paye-t-il d'impôts?	52	7. Fédération syndicale internationale	54
4. Le chômage au 23 mai	53	8. Dans les fédérations syndicales	55
		9. Mouvement syndical international	55

Un congrès syndical?

La centrale du Parti communiste de la Suisse a adressé le 20 avril 1921 au comité de l'Union syndicale, aux comités des fédérations syndicales, à l'Union fédérative des fonctionnaires et employés fédéraux et à la direction du Parti socialiste suisse une lettre dans laquelle elle demande la création « d'un front unifié » des organisations mentionnées avec le parti communiste « pour résister à la crise menaçante des baisses de salaire, de la prolongation du temps de travail et de l'empirement des conditions de travail ».

La centrale communiste exigeait la convocation d'une conférence, encore avant le 1er mai, pour discuter les mesures défensives et les moyens de lutte appropriés.

La commission syndicale s'est occupée de cette proposition dans sa séance du 22 avril, elle refusa cependant la constitution d'un front unique avec le parti communiste. Cette résolution a été publiée dans le numéro 5 de la *Revue syndicale*. Le passage concernant l'invitation du parti communiste a la teneur suivante: « La commission syndicale décline toutes relations avec le parti communiste. Les méthodes de lutte du parti communiste qui consistent à calomnier ceux qui ont une autre opinion que lui, empêchent de ce fait tout travail utile en commun ».

La conférence de Trimbach

La centrale du parti communiste convoqua alors pour le 8 mai une conférence à Trimbach, à laquelle les comités centraux des ouvriers du bâtiment, de l'industrie de l'habillement, des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, des ouvriers sur bois, des ouvriers des communes et de l'Etat, des ouvriers sur cuir et des ouvriers du textile se firent représenter. En outre onze Unions ouvrières étaient représentées. La conférence décida, après un exposé du diffamateur Bobst, l'ancien secrétaire des ouvriers du papier et auxiliaires des arts graphiques (qui sont bien heureux d'en être débarrassés) et rédacteur « syndical » actuel du *Basler Vorwärts*, exposé dans lequel il établit, pour changer un peu, un nouveau programme, de demander la convocation d'un congrès syndical extraordinaire dont la tâche principale consisterait à créer un « front unique ». On nomma dans ce but une commission de propagande, dont la présidence fut confiée à Meister, secrétaire de la Fédération des ouvriers des communes et des Etats. Cette commission de propagande adressa le 13 mai une lettre aux comités centraux des fédérations syndicales suisses et aux Unions ouvrières dans laquelle

on les informait des décisions de Trimbach et les invitait en même temps à se décider jusqu'au 1er juin pour la convocation d'un congrès syndical extraordinaire. Il est dit dans les motifs avancés pour la convocation d'un congrès: « Seul le congrès syndical a l'autorité nécessaire pour créer ou repousser la composition d'un front unique. Il doit trancher cette question, si des préjudices incommensurables ne doivent pas en résulter pour la classe ouvrière ». Il nous semble qu'une appréciation objective de la situation est opportune, bien qu'il nous répugne de gaspiller nos forces dans des discussions infructueuses et de délaisser des travaux urgents.

La suggestion du front unique

Les mots « front unifié » exercent manifestement une certaine suggestion sur de nombreux comités centraux, leur ravissant ainsi toute réflexion sensée. On devrait d'abord se demander: Que modifiera le front unifié à la situation présente? N'avons-nous pas dans l'Union syndicale un front unifié des ouvriers? Ce front unifié peut-il être appréciablement renforcé par la collaboration de quelques avocats et docteurs en philosophie? Ce n'est certainement pas le cas. On ne doit pas se laisser aveugler par des phrases qui ne contiennent qu'une négation stérile et la volonté de reprendre contact, par la voie détournée du « front unifié », avec les « masses » auxquelles, méconnaissant la situation réelle, on avait tourné le dos lors du congrès du parti à Berne. Il est vraiment incompréhensible que, malgré la division provoquée par les communistes dans le parti après des années d'intrigues, des syndiqués conscients se laissent séduire et croient à l'efficacité d'un front unique avec ces mêmes gens et sont prêts à se dévouer à leurs vanités. Les preuves s'ammoncellent journellement que l'on ne veut pas un front unique, mais que l'on cherche à obtenir une dictature sans aucun ménagement sur les non-communistes. Le dernier exemple est donné par l'assemblée des délégués du cartel syndical de Zurich, alors qu'il s'agissait d'élire le comité du cartel cantonal.

Comment les communistes comprennent le front unique

Le comité communiste du cartel de la ville de Zurich, élimina les deux membres *socialiste* du comité cantonal qui, comme chacun le reconnaissait, ont effectué un excellent travail et qui se présentaient expressément pour une réélection, et laissa aux délégués à l'assemblée du cartel, dont la majorité était orientée vers le communisme, le soin de nommer des membres qui lui serait agréables. Son but fut entièrement atteint. Les deux camarades, Albert Wyss et Siegfried Bloch, ne furent pas réélus dans le comité du cartel cantonal à